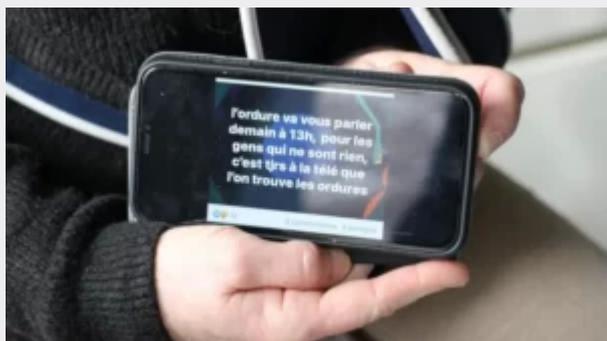


Une Française en garde à vue pour insulte à Jupiter



[Source : lavoixdunord.fr]

« Ordures » : pourquoi une Nordiste est-elle poursuivie alors que d'autres insultent Emmanuel Macron ?

Vendredi 24 mars, une Audomaroise a été placée en garde à vue et sera jugée le 20 juin pour injure envers le président de la République. (...)

Depuis la révélation de cette affaire, de nombreuses questions se posent sur les raisons des poursuites à l'encontre de Valérie, habitante de Saint-Martin-lez-Tatinghem (près de Saint-Omer). Placée en garde à vue le vendredi 24 mars, elle est poursuivie pour « *injure publique envers le président de la République par parole, écrit image ou moyen de communication par voix électroniques* » et sera jugée le 20 juin. (...)

L'outrage au président de la République a été abrogé en 2013 sous le quinquennat de François Hollande. (...)

Alors pourquoi une procédure a pu être enclenchée à l'encontre de Valérie suite à sa publication sur Facebook de ce message : « *L'ordure va parler demain à 13 heures* » ? Il faut remonter près de 150 ans en arrière et se plonger dans la loi de 1881 concernant la liberté de la presse. C'est l'article 33 qui permet toujours de poursuivre un citoyen pour injure publique envers le président de la République. Une procédure très rare car comme le précise le procureur de la République de Saint-Omer, Mehdi Benbouzid :

« *La loi ne permet des poursuites qu'à condition que la victime dépose plainte* ».

(...)

[Voir le texte complet sur lavoixdunord.fr.]

